



Mon Patelin

Journal de la municipalité de Saint-Robert

FÉVRIER 2024

courriel : info@saintrobert.qc.ca

www.saintrobert.qc.ca

VOLUME 39 - NO. 6

INFO-COLLECTE



Collecte matières ultimes
14 - 28 février



Collecte matières recyclables
7 - 21 février 2024



Collecte matières organiques
14 février



Collecte des encombrants
Aucune

LE CONSEIL MUNICIPAL



L'assemblée régulière du conseil municipal sera tenue le:
LUNDI 12 février 2024 À 19 H 30

BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0
450 782-2844

HORAIRE

Lundi au jeudi
de 8h00 à 16h30
en continue

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Prenez note que la prochaine collecte des encombrants aura lieu le **3 avril 2024**.

Pendant, **les gros objets non réutilisables** pourront être apportés à l'écocentre régional de la MRC situé au 3145, rue Joseph-Simard, à Sorel Tracy.



Les gros objets réutilisables peuvent quant à eux être apportés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu, à Sorel Tracy.

SERVICE ALERTES MUNICIPALES

RAPPEL À LA POPULATION

Le système d'alertes municipales vous est offert gratuitement pour votre sécurité et tranquillité, profitez-en !
Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer au bureau municipal au **450 782-2844** ou bien le www.saintrobert.qc.ca

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



VOUS PRÉVOYEZ CONSTRUIRE OU RÉNOVER

La municipalité vous invite à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment au **450 782-2844** ou à urbanisme@saintrobert.qc.ca afin de vérifier si votre projet doit faire l'objet d'un permis.

Veillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour émettre le ou les permis.

Horaire de novembre à mai :

Les mardis : 8 h 30 h à 16 h 00



Semaine de l'inclusion sociale Pierre-De Saurel.

Du 19 au 25 février 2024

Teste tes connaissances en inclusion sociale.

Des dizaines de prix à gagner en participant au quiz !



Pour une version papier, rendez-vous au bureau de votre municipalité.

inclusion-pds.com



ALERTES MUNICIPALES

alerte

HORAIRE PATINOIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
09:00	Patinoire ouverte sans surveillance Les chambres sont accessibles en tout temps					PL/HL	
10:00						PL/HL	
11:00						PL/HL	
Midi	Légende : PL : PATIN LIBRE HL : HOCKEY LIBRE					PL/HL	
13:00			Noir : Non-Disponible			PL/HL	
14:00						PL/HL	
15:00						PL/HL	
16:00						PL/HL	
17:00			Mercredi			PL/HL	
17:30			Réservée			PL/HL	
18:00	PL	PL	de	PL	PL	PL	
18:30	PL	PL	17h	PL	PL	PL	
19:00	PL	PL	à 19h	PL	PL	PL	
19:30	HL	HL	HL	HL	HL	HL	
20:00	HL	HL	HL	HL	HL	HL	
20:30	HL	HL	HL	HL	HL	HL	
21:00	PL/HL						
22:00							

***** Sur la glace, il est **recommandé** de :

Porter un équipement protecteur de hockey : gants, protège-cou, casque avec protecteur facial.

Respecter tous les joueurs se trouvant sur la patinoire.

Respecter que ces périodes soient associées à une activité participative et non compétitive.

Ne jetez pas la neige sur la voie publique ... Ni chez vos voisins!

Rappel concernant le déneigement des entrées et stationnements

Comme l'indique l'article 498 du Code de la sécurité routière du Québec, il est interdit, sous peine d'amende, de jeter, déposer, lancer, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur un chemin public (trottoirs et rues).

De plus, le Règlement municipal sur les Nuisances (RM-2017) chapitre 6, article 6.1.6, stipule ce qui suit:

Constitue une nuisance et est passible de la peine édictée dans le présent chapitre, le fait de pousser, jeter, souffler, déposer, amonceler ou autrement déplacer de la neige, de la glace ou toute autre matière, peu importe sa provenance, sur l'un ou l'autre des endroits suivants ou de l'une ou l'autre des façons suivantes:

- a) Dans un chemin, une rue, une ruelle ou autre voie publique ou dans leur emprise, dans les fossés et cours d'eau municipaux, sur les passages piétonniers, sentiers pédestres, pistes cyclables ou multifonctionnelles, promenades, trottoirs et terre-pleins, dans un parc ou stationnement à l'usage du public ainsi que dans tout autre endroit public;
- b) À l'intérieur d'une distance de dégagement d'un mètre et demi (1,5 m) de rayon autour d'une borne d'incendie;
- c) À une distance inférieure à quatre mètres et demi (4,5 m) de tout fil électrique;
- d) À une hauteur de plus de cinq (5) mètres à moins de quarante-cinq mètres (45 m) d'un immeuble utilisé à des fins d'habitation, commerciale, industrielle, communautaire ou récréative au sens du règlement de zonage de la municipalité;
- e) De façon à obstruer ou nuire à la visibilité d'un panneau de signalisation ou d'un feu de circulation;
- f) De façon à obstruer ou nuire à la visibilité ou à la sécurité des piétons, cyclistes ou conducteurs de véhicules;
- g) De façon à bloquer l'accès à un immeuble.

Le propriétaire ou l'occupant ou toute personne responsable d'un immeuble qui mandate un entrepreneur ou une personne pour effectuer le déneigement est responsable de l'infraction commise par l'entrepreneur ou cette personne au présent article.

Le présent article ne s'applique pas dans le cadre d'opérations de déneigement, de déblaiement, d'enlèvement et de soufflage de la neige ou de la glace effectuées par la municipalité ou par un entrepreneur mandaté par celle-ci.

Ce règlement s'applique tant aux particuliers qu'aux entreprises, incluant les entrepreneurs en déneigement.

Les citoyens sont donc incités à sensibiliser leur «déneigeur» s'ils constatent que celui-ci envoie la neige sur une voie publique.

Respect du voisinage:

Vous devez conserver la neige sur votre propriété uniquement ou obtenir l'accord de vos voisins si vous voulez faire autrement.

Nous vous remercions de collaborer à la sécurité de nos voies publiques et au respect de tous!

CENTRE
MULTIFONCTIONNEL

363 RUE PRINCIPALE
SAINT-ROBERT

FÊTE HIVERNALE

10
FÉVRIER
DE 10H À 15H

DÎNER
HOT-DOG

DE 11 H À 13 H

ACTIVITÉS

JEUX GONFLABLES, GLISSADE,
BALADE DE CHEVAUX
& PATIN LIBRE!

*LES ENFANTS DE
MOINS DE 12 ANS
DOIVENT ÊTRE
ACCOMPAGNÉS D'UN
ADULTE.

POUR INFORMATION:

TANIA PELLETIER

450-808-5326

LOISIRS@SAINTROBERT.QC.CA



Service de médiation familiale
Ligne d'information juridique gratuite
Conférences et formations



Connaître • Comprendre • Choisir

Inform'elle simplifie le langage juridique auprès de la population depuis 1978. Sa mission est de faire connaître et comprendre le droit familial dans une perspective d'autonomie des femmes et d'égalité des genres.

L'organisme offre une multitude de services et d'activités : consultez les dates et les modalités en ligne.

Ligne d'information juridique
450 443-8221 • 1 877 443-8221



www.informelle.org

Services et activités

Ligne d'information juridique ouverte au public

- ♦ Renseignements gratuits en droit familial et références

Médiation familiale (trilingue et interculturelle)

- ♦ Négociation des modalités de rupture dans l'harmonie

Atelier Autodivorce

- ♦ Rédaction d'une demande en divorce sous la supervision d'une avocate afin d'aller la présenter soi-même en cour

Fichier juridique en droit de la famille

- ♦ Informations juridiques dans un guide unique et complet

Conférences et formations

- ♦ Mandat et régimes de protection / Testament et succession / Protection des conjoints de fait / Rupture du couple : mariage et union de fait / Garde des enfants et pension alimentaire / Droit de la famille dans un contexte d'immigration

Formation en droit de la famille

- ♦ Survol de toutes les notions de base du droit familial

Ressources

Avocates et avocats

- ♦ **Me Chantal Brunet**, Beloeil
450 467-4065 • cbrunet@blanchetteavocats.com
- ♦ **Me François Bourdon**, Montréal
514 397-2687 • fbourdon@bourdonavocats.com
- ♦ **Me Sylvain Choinière**, Saint-Jean-sur-Richelieu
450 347-1688 • choiniere@videotron.ca
- ♦ **Me Fleurette Brunet**, Saint-Basile-le-Grand
450 653-7492 • jurifbrunet@videotron.ca
- ♦ **Me Michèle Fournier**, Longueuil
450 646-3444 • mfournier@avocat.ca

Notaire

- ♦ **Me Fanny Durocher**, Saint-Hubert
514 559-6840 • fdurocher@notarius.net

Organismes spécialisés en violence conjugale

- ♦ **Pavillon Marguerite de Champlain**, centre d'hébergement
450 656-1946 • pavillonmarguerite@bellnet.ca
- ♦ **Carrefour pour Elle**, maison d'aide et d'hébergement
450 651-5800 • info@carrefourpourelle.org

2068, boulevard Édouard,
Saint-Hubert (Québec) J4T 2A1
Secrétariat : 450 443-3442
droitpourelle@informelle.org
Édition : 2023-2024

LA PAPERASSE VOUS INTIMIDE ?



Remplir un formulaire



Lire ou écrire une lettre



Comprendre une facture



Faire une démarche sur internet



**PRENEZ
RENDEZ-VOUS
450-780-1016**

...ou pour tout autre besoin !

Une personne vous aide
individuellement. On
respecte votre rythme.
On prend le temps de
comprendre comment
on peut vous aider.

50 rue du Roi - suite 110

**GRATUIT
ET
CONFIDENTIEL**





La SPAD est responsable d'aller chercher les animaux errants, blessés ou morts sur le territoire de la municipalité Saint-Robert.

Que fait la SPAD avec les animaux errants et abandonnés? Dans le cas des animaux errants, la SPAD garde l'animal pour une période pouvant aller jusqu'à 5 jours pour tenter de retrouver son propriétaire. Si la SPAD ne parvient pas à retrouver le propriétaire de l'animal, elle place ce dernier en adoption ou elle procède à l'euthanasie, qui est toujours exécutée par un vétérinaire diplômé.

Service de licence

La SPAD s'occupe de la perception et de l'émission des licences sur le territoire de la municipalité desservie. Elle envoie un renouvellement annuel pour le médaillon et s'occupe des comptes client. Elle voit également à faire appliquer le règlement municipal sur les licences et à effectuer un recensement tous les trois ans. Le coût d'une licence est de 20 \$ par année, par chien, pour un maximum de deux chiens par propriété dans le périmètre urbain et de trois chiens dans le périmètre agricole.

Service de plainte

Lorsque la SPAD reçoit une plainte au refuge, elle se rend sur les lieux afin de constater le problème et de le résoudre. Dans la plupart des cas, elle réussit à régler les différends à l'amiable, mais dans certaines situations, elle peut être forcée de donner un constat d'infraction afin d'assurer la tranquillité dans la municipalité et de favoriser l'harmonie entre l'homme, l'animal et son voisinage.

Voici les coordonnées de la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) :

1605, rue Janelle, Drummondville, (Québec) J2C 5S5

Tél. (819) 472-5700 Téléc. (819) 472-1770 Sans frais 1(855) 472-5700

info@spadrummond.com

www.spadrummond.com



Les émotions d'un proche aidant

On ne peut pas prétendre que les proches aidants vivent tous les mêmes émotions. Les proches aidants demeurent des humains et ce qui touche l'humain est variable d'un individu à l'autre. Cependant, ce qu'on constate souvent chez les proches aidants c'est la vitesse de variation d'une émotion à une autre. Certains diront même qu'ils vivent deux émotions contradictoires en même temps. Prenons l'image de plusieurs boules de pâte à modeler de différentes couleurs. Chaque couleur représentant une émotion vécue par le proche aidant.

Ensuite, mélangeons et pétrissons le tout pendant quelques minutes. Par la suite, serions-nous à même de séparer chacune des couleurs? Impossible me direz-vous. C'est la même chose avec les émotions de certains proches aidants. Les émotions se mélangent, elles passent de la peine, à la colère, à la fatigue, à l'inquiétude, à la peur, à la culpabilité, à la joie, à l'impuissance, à l'impatience, au découragement...

À l'Association, les suivis de groupe et individuel visent à outiller les proches aidants et à les soutenir dans tout ce qu'ils vivent sur le plan émotif, en lien avec leur rôle d'aidant.

L'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'information ou devenir membre : 450 730-0880. Nos services sont gratuits.

BILAN DE LA GUIGNOLÉE 2023

Tout d'abord, les inscriptions et les vérifications d'admissibilité ont été faites directement par le Centre d'Action Bénévole du Bas-Richelieu. Ils ont ensuite fourni la liste des familles admissibles ayant fait une demande de panier de Noël à Tania Pelletier. Pour un total de 12 familles inscrites.

Au total, 12 familles (dont 8 enfants) ont bénéficié de la générosité des Robertoises et Robertois. La cueillette des denrées, des canettes et des sous s'est déroulée le dimanche 3 décembre 2023 entre 10h et 14h15 à travers la municipalité. La confection des paniers de Noël a été faite le mardi 12 décembre 2023 et la distribution des paniers s'est déroulée le dimanche 17 décembre 2023.

Nous désirons remercier chaleureusement les nombreux bénévoles qui ont fait la cueillette, le triage, la confection et la distribution des paniers. Les bénévoles étaient composés d'étudiants de notre municipalité, des membres du conseil et de citoyens généreux de leur temps.

Nous remercions également nos fournisseurs de boîtes qui se reconnaîtront !

Collecte et distribution

Un grand nombre de denrées nous a permis de confectionner plusieurs boîtes. Ainsi, chaque famille a reçu plusieurs boîtes de denrées variées.

Voici le total des sommes amassées :

Collecte des sous le 3 décembre 2023 et don de l'Âge d'or	4304.16\$
Total des canettes	693.30\$

GRAND TOTAL DE LA CUEILLETTE 4997,46 \$

En terminant, la générosité des citoyennes et citoyens de Saint-Robert a su réchauffer le coeur de ceux qui en avaient besoin en cette période de réjouissance.

*Tania Pelletier
Loisirs municipalité Saint-Robert*

La guignolée®



Municipalité de
Saint-David

Centre récréatif – Patin libre
Journées pédagogiques
et semaine de relâche 2024




Le vendredi 16 février
de 13 h à 15 h

Du 4 au 9 mars 2024
Hockey libre de 13 H à 15 H
Patin libre de 15 H à 17 H

Pour plus d'information,
communiquez au 450 789-2288

FADOQ ST-ROBERT

Chers membres de la FADOQ,  En ce début d'année, j'espère que vous avez eu de la joie et du bonheur avec vos familles.

Les activités de pétanque et baseball poche ont continué en janvier, soit les mardis et mercredis à 13h, au grand bonheur de plusieurs membres.

Le 13 février 2024, nous aurons un dîner de la St-Valentin. Les téléphonistes vous communiqueront le menu, l'heure d'arrivée et autres détails.

Micheline J. Dufault, publiciste,
450 782-2535

Calendrier des activités

Février 2024



Collecte
matières
ultimes



Collecte
matières
recyclables



Collecte
matières
organiques



Horaire
des
messes



Urbaniste

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI	SAMEDI
				1	2	3
					 Friperie 9h à 16h	
4	5	6	7  GYM 9 h  ZUMBA 19 h	8	9	10  Saint-Ours 17h <hr/> FÊTE <i>Hivernale</i>
 Sainte-Victoire 10h30		 8 h 30 à 16 h		 ZUMBA 19 h		
11	12	13	14	15	16	17
 Saint-Robert 10h Saint-Aimé 10h	 Conseil Municipal 19h30	 8 h 30 à 16 h	  	 ZUMBA 19 h		
18	19	20	21	22	23	24
 Sainte-Victoire 10h30	 ZUMBA 19 h	 8 h 30 à 16 h		 ZUMBA 19 h		 Saint-Ours 17h
25	26	27	28	29		
 Saint-Robert 10h Saint-Aimé 10h	 ZUMBA 19 h	 8 h 30 à 16 h		 ZUMBA 19 h		